

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 mai 2012

PRESENTS : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, DANIELE M, BACHMANN F, BALAIR B, CURTENAZ M, GERMAIN C, GODARD JC, PUTELAT A, TEYSSIEUX L.

Convocations du 15.05.2012

TRAVAUX :

Electrification :

Allée de la Pièce :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté par le SYANE 74 pour le remplacement de l'éclairage public de l'allée de la Pièce à Fiolaz – programme 2012. Le montant total de l'opération est estimé à 33 010.00 € TTC, la participation financière, sous forme de fonds propres, s'élève à **19 618.00 € pour les travaux et 990.00 € pour les frais généraux.**

RD 1508 – Bonvy :

Dans le cadre des travaux réalisés en 2008 par le SYANE, le Conseil Municipal prend acte et adopte le décompte définitif des travaux s'élevant à la somme de 83 368.90 € TTC et des frais généraux d'un montant de 2 501.06 €. La quote-part communale se décompose comme suit : 47 952.46 € TTC pour les travaux et 2 501.06 € TTC pour les frais généraux.

Le solde dû par la Commune s'élève à **2 767.46 € TTC au titre des travaux et 124.06 € TTC au titre des frais généraux.**

Voirie :

La création de **3 ralentisseurs route du Terroir**, et aménagements annexes, est confiée à EIFFAGE, pour un montant prévisionnel de 18 459.30 € HT.

Bâtiments :

Espace d'animation :

Le Conseil Municipal décide la réalisation de la réfection des bandes de rives de la toiture et des façades.

Logement place de la Fruitière : un avis favorable est émis au remplacement des menuiseries extérieures.

Une demande de subvention au titre du programme 2012 des travaux de voirie et bâtiments sera déposée auprès du Département.

TOUR DE ROLE ELECTIONS :

Le Conseil Municipal dresse le tour de rôle des assesseurs pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- décide de confier la **cartographie des réseaux communaux d'eau potable et pluviale du chef-lieu** (1^{ère} tranche) au Cabinet MONOD à Bellegarde, moyennant une estimation prévisionnelle de 11 750.22 € HT. Le versement de la subvention initialement prévue par le Syndicat des Eaux de la Semine, sera sollicité, sur la base de sa consultation.
- **sursoit à la révision du P.L.U** portant uniquement sur le déclassement de la zone boisée au regard du projet de giratoire au niveau de l'échangeur A40
- prend connaissance du dispositif de **majoration des droits à construire de 30 %** sur une période de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2013, instaurés par la loi du 20 mars 2012
- renouvelle le **concours de fleurissement des particuliers**, au niveau communal.

LE MAIRE,

Marthe CUTELLE